

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 JANVIER 2017

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, S. ROUVIERE, adjoints, J. DELARBRE, M. BLANCHARD, C. RIBIERE, C. BERNOIN, M. TEISSIERE, V. PICARD, M. ACCABAT, O. FONTVIEILLE, conseillers municipaux.

Absente excusée : T. MOLENDI

Absent représenté : C. COMBE,

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

VOTE DES RESTES A REALISER 2016

Le maire propose à l'assemblée qu'afin de pouvoir acquitter les restes à réaliser de l'année 2016, suivant le tableau ci-après, ainsi qu'un engagement de dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent, notamment pour le paiement des fournisseurs dans l'attente du vote du budget, elle l'autorise à procéder à ces opérations :

Article/Chap.	Désignation	Objet	A reporter au Budget
2313/23 D	Immos en cours-constructions	Travaux gendarmerie et voirie, bâtiments,	189 158.00 E
2315/23 D	Installations, mat. et outil. techniques	Travaux bâtiments, voirie et gendarmerie	664 315.00 E
TOTAL Dépenses			853 473.00 E
1321/13 R	Subventions	Subvention Travaux	119 999.00 E
1322/13 R	Subventions	Subvention travaux	50 000.00 E
1323/13 R	Subventions	Subvention travaux	316 943.00 E
TOTAL Recettes			486 942.00 E

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision.

CONTRATS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE LA GENDARMERIE

Le maire expose à l'assemblée que la gendarmerie a proposé de prendre en charge les contrats d'entretien des installations de la caserne dans le but de faire travailler les entreprises locales (souvent plus disponibles que les grandes entreprises nationales). Les dépenses engagées par la commune seront entièrement remboursées par la Gendarmerie.

Il propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

- SARL Alpha Vidange pour l'entretien et le contrôle visuel du réseau eaux usées et pluvial : **96 € TTC**.
- Sylvain DALVERNY Electricité et Automatismes pour l'entretien et le dépannage des portillons, portails et automatismes : **144 € TTC**
- La SAS Thermique du Midi pour la maintenance des installations solaires : **855,60 € TTC**, des installations de chauffage : **720,00 € TTC** et du surpresseur : **276,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche et la proposition des entreprises, et donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE AVEC L'EPCC PONT DU GARD

Après discussion au sein de l'assemblée, sur ce nouveau fonctionnement, qui ne paraît pas très clair, cet ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

COUT DE L'ENLEVEMENT DES ORDURES ET DEPOTS SAUVAGES

Le maire explique que de plus en plus de dépôts sauvages sont constatés sur notre territoire, que l'enlèvement de ces dépôts et le nettoyage des lieux ont un coût pour la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à fixer les tarifs suivants :

- 150 € lié à l'enlèvement et l'élimination des dépôts sauvages ;
- 1000 € lié à l'enlèvement et le traitement de déchets nécessitant l'intervention d'un engin mécanique et d'un camion (dépôt illicite de gravats ...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne son accord pour les tarifs proposés.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA RD23

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver les trois projets ci-après, afin de profiter des travaux d'aménagement de la traversée du village, et à l'autoriser à signer les Etats Financiers Estimatifs, à savoir :

1 - Mise en discrétion réseau BTA Poste Tuilerie

Le projet s'élève à 96.000,00 € TTC => engagement financier de la commune : 4.000,00 € + 4.189,93 € TTC de frais d'études ;

2 - Génie civil réseau téléphonique

Le projet s'élève à 31.200,00 TTC => engagement financier de la commune : 31.200,00 € + 1273,39 € de frais d'études. Une subvention de 8 € le ml pourra être attribuée à la commune par Orange ;

3 - Eclairage public route d'Uzès

Le projet s'élève à 25.599,00 € TTC => engagement financier de la commune : 25.599,00 € + 465,56 € de frais d'étude.

Total de l'opération d'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques et éclairage public : 60.799,00 € + 5.928,88 € de frais d'études.

Après en avoir obtenu tous les renseignements relatifs à ces réalisations et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces projets et autorise le maire à signer les états financiers estimatifs.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION DES VOIRIES (PACTE TERRITORIAL)

Le maire explique à l'assemblée le projet de réfection des voiries communales à savoir le chemin de la Guyon, l'impasse de la Durande, le chemin de Roquevinière et une portion du chemin des Vieux Moulins. Les travaux projetés s'élèvent à 126.000,00 € HT soit 151.200,00 € TTC.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du département (Pacte Territorial).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision, et autorise le maire à procéder à la demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne route de Saint Marcel de Careiret (traitement du pluvial et empierrement du chemin), le maire propose au Conseil Municipal de demander l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2017.

Le devis de réhabilitation du chemin s'élève à 36.036 € HT, soit 43.243,20 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision, et autorise le maire à procéder à la demande de subvention.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre du projet de climatisation des écoles et de la cantine, le maire propose au Conseil Municipal de demander l'aide de la communauté de communes Pays d'Uzès au titre d'un fonds de concours et d'approuver le plan de financement suivant :

- Montant des travaux HT estimés : **19.289,00 €**
- Aide financière demandée au député : **4.500,00 €**
- Aide financière CCPU : **2.500,00 €**
- Autofinancement : **12.289.00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision, et autorise le maire à procéder à la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

• PLUi

Le maire rapporte ici les grandes lignes de l'élaboration d'un PLUi, afin d'en informer les membres de l'assemblée, à savoir :

La loi ALUR facilite l'élaboration du PLUi grâce au transfert automatique de la compétence PLU aux EPCI au plus tard le 27 mars 2017 sauf vote contraire des communes membres.

Cette mesure a pour objectif de favoriser les réflexions à une échelle intercommunale tout en conservant l'implication communale, et en permettant de mieux coordonner les politiques publiques autour de projets de territoires durables.

Le PLUi est un document d'urbanisme opérationnel qui porte sur le territoire de plusieurs communes, ce qui permet, à l'heure de l'intercommunalité, la mise en cohérence de politiques publiques territoriales et la prise en compte du fonctionnement des territoires qui dépasse largement le cadre communal.

Comme le PLU, c'est un outil réglementaire prescriptif :

- Il met en œuvre le projet intercommunal, co-construit entre élus à l'horizon de 10-15 ans ;
- Il met en articulation les politiques publiques d'aménagement, de transports, d'habitat mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques ;
- C'est un outil central pour relancer la construction, car il donne les droits de construire à la parcelle. À l'instar du PLU, le PLUi comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, des annexes ainsi que leurs documents graphiques. La procédure d'élaboration est la même que celle du PLU.

Echange autour du sujet qui révèle des réticences et soulève des interrogations par manque d'informations, et notamment, comme le soulève Cécile Ribière, de communication de la part de la CCPU.